

MINISTRE DE LA SANTE,
DE LA SOLIDARITE ET DE
L'ACTION HUMANITAIRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL
CONSEIL DE SANTE

DECRET N° 2001-45 du 2 Février 2001
MSSAH/CAB/DGS/SMSCS, portant attribution
d'une indemnité de survie à Monsieur
OKOUA MBONGO (Français)
âgé de 47 ans

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**



Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;
Vu la loi 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique, instituant en son article 22 un
Conseil de Santé auprès du Ministre de la Santé Publique;
Vu la loi 014-92 du 29 Avril 1992 instituant un Plan National de
Développement Sanitaire;
Vu le décret N° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
Vu le décret N° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
Vu la Circulaire N° 018/MEFB/CAB du 7 Janvier 2000 fixant les
modalités d'exécution du Budget de l'Etat Exercice 2000;
Vu le Certificat médical en date du 25 Octobre 1999 du Docteur
H.G. VILJOEN, Néphrologue en service à la Clinique Garden-City
de Johannesburg, certifiant que l'état de santé de Monsieur
OKOUA MBONGO François nécessite une prise en charge de
durée indéterminée;
Après agrément du Ministre de la Santé, de la Solidarité et de
l'Action Humanitaire;

DECRETE

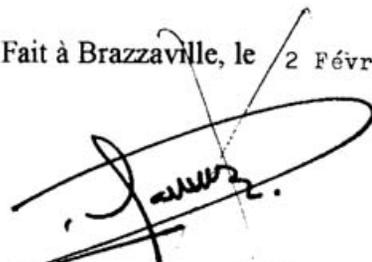
Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en Afrique du Sud,
correspondant au taux du SMIG Sud Africain, sera allouée mensuellement Monsieur
OKOUA MBONGO François, de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressé par la Paierie du Congo à Johannesburg, durant la période des soins prolongés.

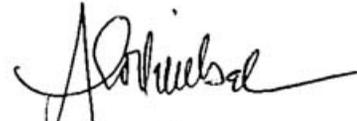
Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à Brazzaville, le 2 Février 2001

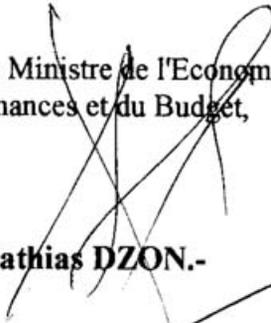
Par le ~~Président~~ de la République,


Dénis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de la Santé, de la Solidarité
et de l'Action Humanitaire,


Dr. Léon Alfred OPIMBAT.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,


Mathias DZON.-

AMPLIATIONS:

M.S.SAH 2
M.E.F.B. 2
D.G.B. 4
D.G.C.F 4
S.G.G./B.C..... 18
AMBACONGO/AF. DU SUD 2
PAIERIECONGO/AF. DU SUD..... 2
INTERESSE 2
ARCHIVES..... 4/40

